



Demandes de bourses 2019

publié le 02/09/2019 - mis à jour le 03/09/2019

La demande de bourses se fait maintenant directement en ligne.

Si vous souhaitez faire une demande de bourses pour l'année 2019-2020, vous pouvez la faire directement en ligne ou bien demander un imprimé au secrétariat à rendre avant le 11 octobre 2019.

Pour cette demande, vous devez fournir l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 ainsi qu'un RIB.

Pour vous aider dans vos démarches vous trouverez en lien ci-dessous : Retour ligne manuel

▶ LE GUIDE "DECOUVRIR FRANCE CONNECT"

<http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college>

Document joint

 [note_sur_les_bourses_](#) (PDF de 332.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.